

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1505 Décisions concernant les Services Etat.

n° 1505

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

18 décembre 1963

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1963

Date du numéro

31 décembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Les dates et lieux des sessions des examens et concours scolaires et professionnels pour l'année 1964 sont fixes comme suit : Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique : Vendredi 29 mai 1964, au Ministère de l'Enseignement. Brevet Sportif Scolaire : Elèves de Djibouti, jeudi 21 mai: Elèves de l'intérieur, samedi 23 mai, au Stade Municipal. Certificat d'Etudes Primaires : Lundi 25 mai 1964, mardi 26 mai 1964 Ecole du boulevard de Gaulle. Examen d'entrée en sixième et des Bourses 13 Série : Jeudi 28 mai 1964, Lycée de Djibouti. Diplôme de Fin d'Etudes Commerciales : Mercredi 27 mai 1964, jeudi 28 mai 1964, Centre de Formation Professionnelle. boulevard de Gaulle. Certificat d'Aptitude Professionnelle Pratique : Mercredi 27 mai 1964 jeudi 28 mai 1964 vendredi 29 mai 1964 Centre de Formation Professionnelle. boulevard de Gaulle: Brevet d'Etudes du Premier Cycle : Epreuve facultative d'Education physique (jeudi 14 mai au Stade Municipal) : Mardi 26 mai 1964 : Epreuve de langue orale au Lycée (obligatoire) ; Lundi der juin 1964, mardi 2 juin 1964, épreuves écrites au Lycée ; Vendredi 5 juin 1964, samedi 6 juin 1964, oral de contrôle au Lycée. Pour chacun de ces examens les candidats seront appelés à 7 heures. Pour tous ces examens les registres d'inscription seront ouverts le 1er mars et clos le 31 mars 1964.